

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 14 janvier 2014
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 14^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 19 h 17); monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Marie-Josée Boivin; monsieur Guylain Desnoyers; madame Diane Lamarche-Venne, présidente.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

En l'absence de madame la présidente, madame Suzanne Marceau préside et déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-01-081

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir déplacé le point 13 B) « Plan d'action 2013-2015 du Service des ressources humaines », au point 6.1 A) de la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources humaines** (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL**, le point 7 B) « Correspondance spéciale » qui sera traité à huis clos (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Entente avec Dollard-des-Ormeaux » (à la demande de monsieur Guy Allard);
- Après avoir déplacé le point 13 A) « Campagne de sécurité pour le transport scolaire 2014 », au point 13 B) de la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de monsieur Guy Allard);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2013, AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2013

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

- A) Correspondance en date du 6 janvier 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Plan d'action 2013-2015 du Service des ressources humaines

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014 - Projet pour consultation

6.3 Ressources matérielles

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Entente avec la Cité de Dorval – Cession de terrain – Acte de cession (Document déposé séance tenante)
- B) Correspondance spéciale

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

- A) Reddition de comptes 2012-2013 de la convention de partenariat 2010-2014 entre la CSMB et le MELS - Adoption

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 5 novembre 2013
- E) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Changement au calendrier du Comité plénier
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 26 novembre 2013 au 6 janvier 2014

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Entente avec Dollard-des-Ormeaux
- B) Campagne de sécurité pour le transport scolaire 2014

13. INFORMATION

- A) DÉPLACÉ
- B) DÉPLACÉ

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE **PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC13/14-01-082

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013, ajournée au 17 décembre 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 9 janvier 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 3
décembre 2013,
ajournée au 17
décembre 2013**

CC13/14-01-083

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013, ajournée au 17 décembre 2013, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Messieurs Pascal Taillefer et Denis Lagacé, au nom d'un groupe de parents, s'exprime sur la consultation pour les bassins de l'école des Berges-de-Lachine. Ils ont déposé un mémoire à la Commission scolaire. Ils croient que le processus de consultation n'est pas suffisant et se sont sentis lésés par la Commission scolaire. Ils aimeraient être entendus et avoir une rétroaction formelle à leur mémoire.

Monsieur Yves Sylvain mentionne que leur mémoire sera étudié attentivement et qu'une rencontre pourrait être possible entre madame Geneviève Hotte, monsieur Richard Guillemette et des représentants des parents afin de bien saisir les enjeux soulevés par le mémoire.

2. Monsieur Steven Laperrière, résident de l'arrondissement LaSalle, s'exprime sur le poste de commissaire à pourvoir. Il demande des informations sur les conditions pour présenter une candidature.

Madame Suzanne Marceau répond et maître Alain Gauthier complète l'information.

**Plan d'action
2013-2015 du
Service des
ressources
humaines**

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys » pour
les années 2014-
2015, 2015-2016
et 2016-2017,
pour entrer en
vigueur à compter
du 1^{er} juillet 2014
– Projet pour
consultation**

CC13/14-01-084

**Madame Ménard
s'absente de son
siège**

Madame Sonia Gagné-Lalonde présente à l'ensemble de ses collègues, les éléments du « Plan d'action 2013-2015 du Service des ressources humaines ». Elle précise de plus, que ce qui est prévu à ce plan est en surplus au travail régulier du Service des ressources humaines.

Madame Line Girard complète l'information.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2014-2015; 2015-2016 et 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014;
- C) Amendements proposés.

ATTENDU le plan triennal sur les "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2014-2015; 2015-2016 ET 2016-2017 est déposé pour consultation;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit rendre public les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

ATTENDU la consultation auprès du Comité de parents et des conseils d'établissement prévue aux articles 193 (9) et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation des comités central et régionaux de parents ainsi que des conseils d'établissement, le document intitulé "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2014-2015; 2015-2016 et 2016-2017 et de fixer le retour de consultation au 6 mars 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

ADVENANT 19 h 45, madame Catherine Ménard s'absente de son siège.

**Entente avec la
Cité de Dorval –
Cession de terrain
– Acte de cession**

CC13/14-01-085

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolutions CC12/13-09-035 et CC12/13-12-080
- C) lettre d'intention
- D) Lettre de la Ministre de l'éducation, du loisir et du sport du 14 juin 2013
- E) Acte de cession
- F) Plan du lot 5 073 271 – Servitudes projetées

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a, par ses résolutions CC12/13-09-035 et CC12/13-12-080, accepté les termes d'une lettre d'intention avec la Cité de Dorval concernant la cession d'un terrain adjacent à l'école Dorval-Jean XXIII, laquelle a été signée par les parties en décembre 2012, en vue de la construction, par la Cité de Dorval, d'un centre sportif multifonctionnel;

ATTENDU QUE ladite lettre d'intention prévoit que la cession du terrain doit se faire, notamment, en contrepartie de l'octroi pour la CSMB d'un droit d'usage gratuit et prioritaire des installations du centre sportif multifonctionnel à être construit, pendant les heures et journées scolaires, pendant vingt-cinq années;

ATTENDU QUE la lettre d'intention a été déposée auprès de la Ministre de l'éducation, du loisir et du sport afin de requérir l'autorisation de céder, à la Cité de Dorval, un terrain désigné comme le lot 5 073 271 du cadastre du Québec, d'une superficie de 19 965,8 m², adjacent à l'école Dorval-Jean XXIII;

ATTENDU QUE la Ministre de l'éducation, du loisir et du sport, en date du 14 juin 2013, a donné son autorisation pour l'aliénation du terrain par la CSMB à la Cité de Dorval, en échange de la contrepartie susmentionnée ;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a mandaté un notaire afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession;

ATTENDU QUE l'acte de cession prévoit la cession par la CSMB à la Cité de Dorval du terrain désigné comme le lot 5 073 271 du cadastre du Québec, d'une superficie de 19 865,8 m², à charge pour la Cité de construire dans les cinq années un centre sportif multifonctionnel et de permettre aux écoles de la CSMB, sises sur le territoire de la Cité, d'utiliser, de manière gratuite et prioritaire, les installations sportives et aquatiques du centre pendant l'horaire scolaire, et ce, pendant vingt-cinq ans;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de procéder, à la suite de la signature de l'acte de cession, à la rédaction d'une convention, quant à l'usage précité du centre sportif multifonctionnel;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de l'acte de cession, à intervenir entre la CSMB et la Cité de Dorval, tel acte étant déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

D'autoriser le directeur général à procéder à la signature de l'acte de cession, pour et au nom de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Correspondance
spéciale**

Madame Sonia Gagné-Lalonde suggère de déplacer ce point au pied de l'ordre du jour.

**Reddition de
comptes 2012-
2013 de la
convention de
partenariat 2010-
2014 entre la
CSMB et le MELS
– Adoption**

CC13/14-01-086

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Reddition de comptes 2012-2013 de la convention de partenariat 2010-2014
- C) Article 459.4 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, selon l'article 459.4 de la Loi sur l'instruction publique, la Ministre procède à l'évaluation des résultats de chaque Commission scolaire;

ATTENDU QUE la reddition de comptes du plan stratégique 2010-2014, se fait par le biais du rapport annuel de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB);

ATTENDU QUE la CSMB a préparé un document spécifique rendant compte de la réalisation après la troisième année de la convention de partenariat;

ATTENDU QUE les résultats ont été présentés au Conseil des commissaires en novembre 2013;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le document « *Reddition de comptes 2012-2013 de la convention de partenariat 2010-2014* », tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Denis Brousseau donne quelques informations à ses collègues sur les milieux défavorisés ainsi que sur les rapports du CGTSIM sur la gestion des risques.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Suzanne Marceau confirme à ses collègues que l'élection se tiendra le 2 novembre 2014. Le décret a été émis et confirme l'entrée en vigueur de toutes les dispositions du projet de Loi 88 de 2008.

Le 28 janvier, à 16 h 30, se tiendra une rencontre sur l'intention de la CSMB de se retirer de la FCSQ. Les commissaires recevront un courriel de madame Carole Vinet à cet effet.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian fait état de la nouvelle semaine de la francophonie.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 5 novembre
2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information du
directeur général**

**Changement au
calendrier du
Comité plénier**

Monsieur Yves Sylvain fait un bref rappel des changements au calendrier des pléniers :

21 janvier 2014 : Plénier en 2 temps

a) ECEC / OIECEC

b) Déontologie des commissaires

22 Janvier 2014 : Séance privée avec les élus sur l'avenir de la CSMB à la FCSQ et à 19 h 30 – Ressources éducatives.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
26 novembre
2013 au 6 janvier
2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Entente avec
Dollard-des-
Ormeaux**

Monsieur Guy Allard s'attendait à ce que la Ville utilise le gymnase communautaire de l'école Dollard-des-Ormeaux. Il se dit très déçu que la Ville ne l'utilise pas pour les jeunes de la Ville.

Monsieur Yves Sylvain rappelle qu'au moment de l'agrandissement de l'école primaire Dollard-des-Ormeaux la négociation a été plutôt tatillonne alors, dans le contexte, il est explicable que la mise en œuvre du protocole prenne un certain temps. Il complète en soulignant que d'autres réalisations ont été faites avec la Ville et que ça avait été long et compliqué.

**Campagne de
sécurité pour le
transport scolaire
2014**

Monsieur Guy Allard trouve que ces campagnes sont toujours à recommencer. Il se demande quel genre de campagne pourrait se faire afin d'éviter cet éternel recommencement.

Madame Geneviève Hotte répond sur la responsabilité des chauffeurs et sur leur rôle en matière d'intimidation ou d'indiscipline.

Elle commente également les propos de monsieur Allard sur la campagne de sécurité.

**Correspondance
spéciale**

Huis clos

CC13/14-01-087

ADVENANT 20 h 25, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante**

CC13/14-01-088

ADVENANT 21 h 15, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 16, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général